SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1480100: couperie de poils

En vigueur au 01/07/2010 (Dernière actualisation de la page 28/11/2013)

L'adaptation des salaires est appliquée au niveau salarial en vigueur au cours de la période de paie qui précède immédiatement le mois à partir duquel une tranche supérieure ou inférieure est appliquée.

Les salaires des jeunes ont été supprimés à partir du 01/01/2007. En conséquence, la CCT 50 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans n'est pas d'application pour ces salaires minimums sectoriels (sauf pour les étudiants le cas échéant). La CCT 43 du CNT relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel est bien d'application.

1. CATEGORIE: Couperies de poils

Fonction	Régime	
	39 heures	38 heures
1. Messager	8.6435	8.8710
1a. Chargeur, déchargeur et veilleur de nuit	8.9170	9.1515
2/3. Fendage	9.0205	9.2575
4. Brossage à la main	9.0205	9.2575
5/6. Brossage à la carde mécanique	9.0205	9.2575
6a. Brossage à la carde mécanique	8.2470	8.4640
7. Mouillage des peaux brutes	8.9170	9.1515
8. Dégalage à la main	9.0205	9.2575
9. Dégalage à la main + autres travaux	9.1355	9.3760
10. Dégalage à la machine	9.0585	9.2965
11. Cardage	9.1355	9.3760
12. Vérification du cardage - salaire moyen des ouvriers de la fonction 11		
13. Travail "complet à la main"	9.1355	9.3760
14. Fendage des têtes, 3kg/h	9.0205	9.2575
15. Fendage des têtes, 5kg/h	9.0205	9.2575

16. Ebarbage	8.2370	8.4535
17. Ejarrage à la machine	8.2370	8.4535
18/19. Ejarrage à la machine	9.1355	9.3760
20. Secrétage	9.8310	10.0895
21. Secréage têtes et autres morceaux	9.3325	9.5780
22. Secrétage à la machine	9.8310	10.0895
23. Mouillage des peaux secrétées	8.9180	9.1525
24. Brossage des peaux secrétées	8.2370	8.4535
25. Coupage	8.4510	8.6735
26. Chiquettage	8.1550	8.3695
27. Epluchage	8.1550	8.3695
28. Montage	8.2370	8.4535
29. Paquetage	8.4510	8.6735
30. Triage	8.1550	8.3695
31. Soufflage	8.1550	8.3695
32. Affûtage pour moins de 6 machines	9.5610	9.8125
33. Affûtage pour 6 machines et plus	9.8185	10.0765
34. Contremaître	9.3215	9.5665